



Congrès extraordinaire - Lausanne

Lundi 18 mars 2019 – 20h

Salle Jean Villard Gilles

Règlement du Congrès

1. Nous n'aborderons que les points à l'**ordre du jour**.
2. Le **temps de parole** des points de l'ordre du jour qui font l'objet d'une présentation est laissé à l'appréciation de la présidence du Congrès, de même que le temps de parole des interventions y relatives.
3. Les **votations** se font à main levée. Toutefois, un vote se fait au bulletin secret sur proposition d'un-e délégué-e appuyé par 30 voix.
4. Les résolutions nouvelles éventuelles donnant lieu à une prise de position du PS vaudois sont annoncées au secrétariat au plus tard le lundi 18 mars 2019 à 12h. Leur discussion a lieu au point 6. Tout amendement doit être présenté par écrit à la table présidentielle.
5. Il n'y a de **décision** que sur les points 1, 3, 5, 6.

Ce règlement doit être adopté par une majorité des trois-quarts.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et du règlement du Congrès
2. Mots de bienvenue
3. Élection des scrutatrices et scrutateurs
4. Informations et communications
5. Élection complémentaire au Conseil d'État: bilan du 1^{er} tour et stratégie pour le 2^{ème} tour
6. Résolutions, divers, réponses aux questions des sections
7. Clôture

Point 5 – Adoption de la stratégie pour le 2^e tour du Conseil d'Etat

Proposition du Comité directeur : Pour le 2^{er} tour au Conseil d'Etat, le Parti socialiste vaudois décide de présenter Rebecca Ruiz.